

Vœu proposé par Carine PETIT, Amine BOUABBAS et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à la pérennisation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris

Conseil d'arrondissement du 17 Mai 2022

Considérant que les Jardins d'enfants pédagogiques constituent les plus anciens établissements d'accueil de la petite enfance ;

Considérant l'existence de 20 Jardins d'enfants municipaux à Paris, accueillant près de 800 enfants ; dont 2 au sein de notre arrondissement, situés en Quartiers Politique de la Ville et accueillant respectivement 40 et 60 enfants soit 100 enfants qui sont accueillis quotidiennement pour recevoir des apprentissages en conformité avec les programmes de l'école maternelle sur le temps scolaire élargi de 8h15 à 17h, sous la responsabilité d'éducatrices de jeunes enfants.

Considérant que les Jardins d'enfants, à Paris, accueillent près de 12% d'enfants en situation de handicap ;

Considérant la mission confiée par la Ville de Paris à l'observatoire du Changement de Science Po afin de mesurer scientifiquement l'apport pédagogique des Jardins d'enfants à travers la comparaison de l'acquisition de dimensions cognitives, comportementales, scolaires et organisationnelles de deux cohortes d'enfants de 4 à 6 ans ;

Considérant les résultats de cette étude qui ont permis de démontrer, en toute objectivité, le grand intérêt de ces structures compte-tenu de leur qualité pédagogique en matière de socialisation, de préparation à l'école primaire par le biais des passerelles de 3 à 6 ans et leur capacité d'assurer une mixité sociale ainsi que l'inclusion d'enfants en situation de handicap ;

Considérant les dispositions contenues dans la loi « pour une école de la confiance », adoptée en 2019, prévoyant désormais le caractère obligatoire de l'instruction scolaire dès l'âge de 3 ans ;

Considérant l'absence de la prise en compte de la spécificité des Jardins d'enfants et de fait leur extinction programmé par le gouvernement ;

Considérant la grande mobilisation des professionnel.le.s, ainsi que des parents, fréquentant ces Jardins d'enfants ;

Considérant le vœu de la municipalité parisienne relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris, adopté en séance des 1, 2, 3, et 4 avril 2019 par le Conseil de Paris ;

Considérant, grâce à la mobilisation des élu.e.s parisiens.ne.s, le report à la rentrée 2024 des dispositions de la loi « pour une école de la confiance » pour ce qui concerne les Jardins d'enfants ;

Considérant la nécessaire réflexion sur le devenir de ces structures à cet horizon ;

Considérant la volonté du Conseil de Paris de conserver les spécificités des Jardins d'enfants ;

Considérant le travail engagé avec l'Éducation nationale pour inventer un nouveau modèle d'accueil des jeunes enfants qui permettrait de conserver les spécificités des Jardins pédagogiques ;

Sur proposition de Carine PETIT, Amine BOUABBAS et des élu.e.s de la majorité municipale, le conseil d'arrondissement du 14^{ème} arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- réaffirme son attachement à l'inventivité et aux spécificités des pratiques pédagogiques qui prennent place au sein des jardins d'enfants ;
- interpelle les futur.e.s député.e.s de la XVI^{ème} législature sur les dispositions législatives à adopter pour pérenniser les Jardins d'enfants ;
- poursuive le travail déjà engagé, en partenariat avec l'Éducation nationale, sur un nouveau modèle d'accueil des jeunes enfants, hybride entre l'établissement d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (parents des enfants, professionnel.le.s, mairies d'arrondissement) ;
- porte une attention particulière, quels que soient les scénarii retenus, à l'inclusion des enfants en situation de handicap.